

Communication sur le progrès n°10 Le 05/06/2014

Impliquée depuis plus de dix ans, dans une démarche environnementale, l'Imprimerie Moderne de l'Est (IME) a obtenu et renouvelle chaque année l'ensemble de ses certifications environnementales : Imprim'Vert, Trophée d'Or de l'Environnement, ISO 14001, FSC, PEFC, Print Environnement...

Motivée pour aller au-delà de la problématique environnementale, IME a très tôt voulu intégrer les questions relatives à l'Hygiène / Sécurité / Santé au travail, en adhérant notamment en 2006 au Pacte Mondial et en faisant évoluer son système de management environnemental en système de management intégré.

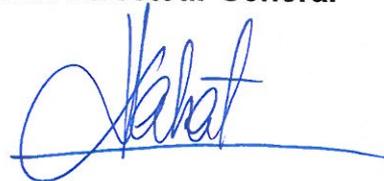
Engagée pour sortir d'un contexte économique difficile, IME conserve ses valeurs communes avec le Pacte Mondial :

- les droits de l'Homme,
- le droit du travail et les conditions de travail,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre la corruption.

Travailler dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et des législations française et européenne, améliorer les conditions de travail des salariés par des actions concrètes et de sensibilisation du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et préserver notre environnement et cadre de vie de la zone rurale qui nous entoure sont autant d'enjeux et de valeurs chères à l'entreprise.

Monsieur Laurent Labat, Président Directeur Général de l'Imprimerie Moderne de l'Est, renouvelle son engagement et celle de ses collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial : *« Pour laisser au futur une bonne impression... »*.

Laurent LABAT
Président Directeur Général



Principes	Actions	Résultats
DROITS DE L'HOMME		
1/ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fiche référencement fournisseurs (questions N°9 du questionnaire) ✚ Partenariat avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : signature d'une convention avec les pompiers ✚ Formations au risque « bruit » par les membres du CHSCT 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 100 % des fournisseurs sélectionnés adhèrent à ce principe. ✚ Collaboration avec les SPV (Sapeurs Pompiers Volontaires) pour l'élaboration des scénarii d'exercices d'évacuation incendie, formations « Ecole à Feu »... ✚ 50 personnes formées par les membres du CHSCT, eux-mêmes formés par la Médecine de Santé au Travail
2/ Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Certifications FSC et PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Engagement formalisé de l'entreprise : <u>annexe 4 PEFC</u> relative aux conditions d'emplois conformes aux réglementations internationales <u>Référentiel FSC</u> relatif aux respects des populations, de la faune et de la flore, lors de l'exploitation des forêts
CONDITIONS DE TRAVAIL		
3/ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Collaboration avec le CE ✚ Coopération avec le CHSCT ✚ Ré-organisation des espaces de communication (service Presses) liés aux thèmes : qualité, sécurité, environnement, avec explications 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Négociations multiples avec les représentants du personnel dans un contexte économique difficile ✚ Aménagement au niveau d'une machine à imprimer afin de limiter les manutentions (<i>port de plaques offset usagées</i>) ✚ Ensemble du personnel sensibilisé, résultats affichés régulièrement et commentés
4/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Finalisation des fiches de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels (pénibilité) ✚ Certification PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Reconstitution et relevé des postes occupés tout au long de la carrière dans l'entreprise, réalisée avec les opérateurs ✚ Voir principe 2/
5/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect des règles de l'OIT et sélection des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Voir principe 1/ pour la sélection des fournisseurs et le respect des réglementations applicables en France
6/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect de la Réglementation applicable en France 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Plan d'emploi des seniors, plan Egalité Homme-Femme, Plan de prévention de la pénibilité



Principes	Actions	Résultats
ENVIRONNEMENT		
<p>7/ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Informer les salariés au risque chimique des déchets dangereux pour préserver la santé des opérateurs ✚ Diagnostic Déchets-Développement Durable de mars 2014 (portant sur les résultats de l'année complète 2013) : Travail avec le prestataire de déchets non dangereux pour quantifier la préservation des ressources naturelles et quantifier les économies réalisées pour la collectivité grâce aux gestes de tri de chacun au sein de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Réalisation de toutes les fiches déchets (avec pictogrammes de danger des produits et mélanges) pour les déchets dangereux (voir illustration : principe 7) ✚ Les 3303 tonnes de déchets recyclés (papiers, cartons, plastiques, aluminium...) représentent une économie d'eau de 143 585 m³ soit l'équivalent de la consommation de 2 611 habitants et 34 069 MWh soit la consommation d'énergie de 3 308 habitants
<p>8/ Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fourniture aux clients intéressés de l'empreinte carbone de leur ouvrage ✚ Diminuer nos consommations, nos rejets et nos impacts : Ordures ménagères : entretien avec l'organisme collecteur et identification des pistes de progrès benne par benne Eau : investissement dans des matériels moins consommateurs d'eau, relevés mensuels des compteurs d'eau par la maintenance pour détecter toute fuite et intervenir rapidement Déchets : Tri très fin des déchets et recherche de filières de valorisation COV (Composés Organiques volatils) : recherche de produits moins émetteurs et diminution des quantités de produits DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : reprise du matériel obsolète par une association locale d'insertion en vue de leur traitement dans le respect de l'environnement ✚ Enregistrement de toutes les substances présentes dans nos produits dans un tableau nommé « Reach » 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Actualisation du bilan carbone de l'entreprise et réalisation de 102 empreintes carbone de 2006 à aujourd'hui des ouvrages imprimés ✚ <u>Pour les ordures ménagères</u> : - diminution de la quantité de 24 450 kg à 5397 kg de 2006 à 2013 - optimisation du poids et de l'enlèvement des bennes (voir graphe a) ✚ <u>Pour l'eau</u> : diminution de la consommation d'eau de 10 300 m³ en 13 ans (de 12 500 m³ en 2000 à 2 200 en 2013) ✚ <u>Déchets</u> : 96 % de valorisation matière et 0% enfouissement, 2% valorisation énergétique, 2% incinération <u>COV</u> : - 63% des émissions de COV en 7 ans (voir graphe b)) ✚ <u>DEEE</u> : 2 enlèvements de l'ensemble du matériel informatique usagé ✚ Rapidité de réponses aux parties intéressées, analyse des produits avant achat par le service environnement



Principes	Actions	Résultats
<p>9/ Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Suite à la réalisation d'audits énergétiques, contact d'un prestataire extérieur pour l'installation de sous-compteurs permettant de mesurer en temps réel sur 24 heures nos consommations : installation sur le compteur général, sur une machine offset et sur son « sécheur » ✚ Graphiques portant sur l'évolution sur 12 mois flottants des différents déchets papier dans le cadre d'une démarche « Lean : Excellence opérationnelle » 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Relevé et analyse des mesures afin de connaître précisément l'existant pour permettre de prendre les bonnes décisions en termes d'énergie et diminution de la consommation énergétique du sécheur par l'arrêt manuel par les opérateurs lorsqu'il n'est pas nécessaire. ✚ Sensibilisation mensuelle des différents intervenants en lien avec la démarche

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

<p>10/ Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect de la Règlementation applicable en France ✚ Partenariat « Eco-Alu » entre fournisseur de plaques, imprimerie et fondeur 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Sélection des fournisseurs français et européens ✚ Contrat tripartite évitant la disparition des plaques aluminium
---	--	---



Illustration : Principe 7

		ISO 14001 SME	4.4.8	int n° 66-03
		Fiche déchet		Date : 22/10/2013

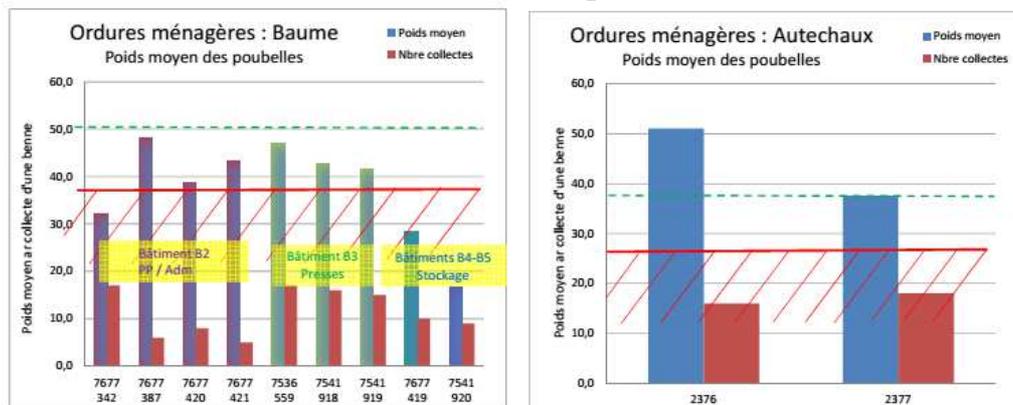
Résidus Aqueux

<p>DENOMINATION DU DECHET:</p> <p>Abréviation: RA Rubrique déchet : 13 01 05* ADR : non ADR</p>	<p>Désignation:</p> <p>Résidus d'eau de moullage Résidus de vernis</p> <p>Consistance :</p> <p><input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux</p> <p>Conditionnement: cuve 1000 L</p>
<p>PICTOGRAMMES PRODUITS:</p> <div style="text-align: center;">  Irritant </div>	<p>PHRASES de RISQUE PRODUITS :</p> <p>R10 - Inflammable R43 - peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.</p>
<p>COMPATIBILITE mélange de déchets :</p> <p>Mélange compatible</p> <p>(résidus d'eau de moullage (irritant) et/ou résidus de vernis (pas de pictogramme))</p>	<p>PRECAUTIONS D'EMPLOI:</p> <div style="text-align: center;">   </div>
<p>ENVIRONNEMENT</p> <p>BAC DE RETENTION : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si déversement accidentel :</p> <p>Absorbants universels à balayer et à jeter avec les matériaux souillés Ou chiffons à jeter dans les bacs bleus Druck Chemie.</p>	

\\WATIF_10000_ENVIRONNEMENT\Fiche-dechet\Fiche-dechet-RA

Illustrations : Principe 8

a) Optimisation de l'enlèvement et du poids des bennes déchets assimilés aux ordures ménagères



b) Indicateur des émissions de COV (Composés Organiques Volatils)

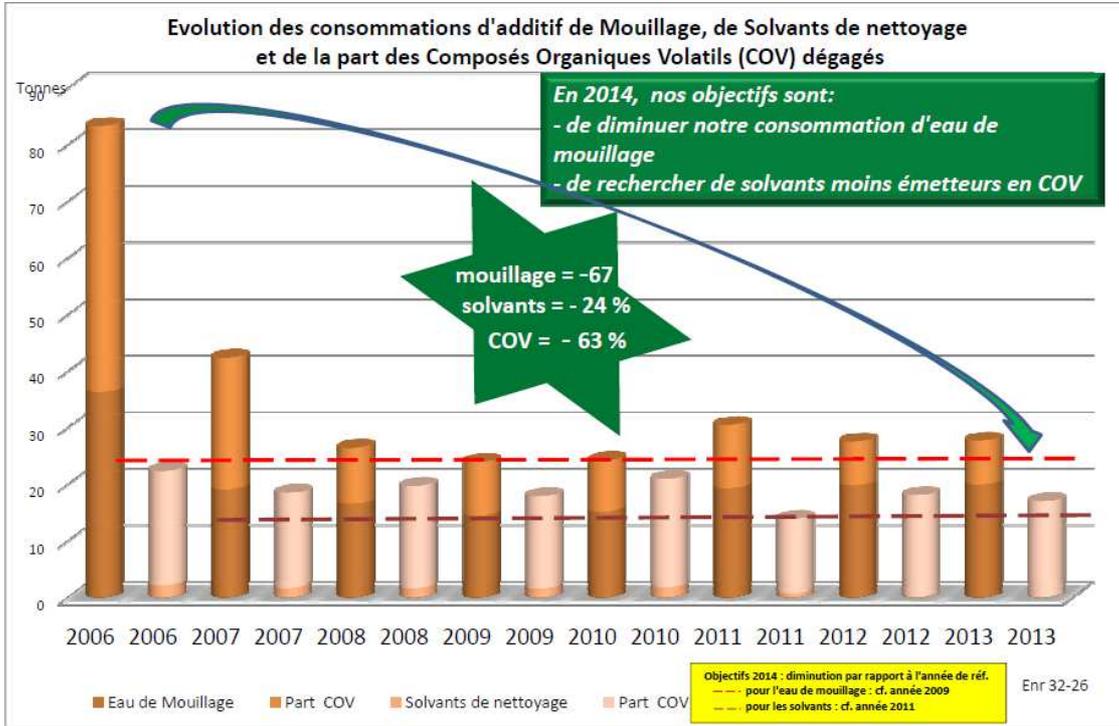


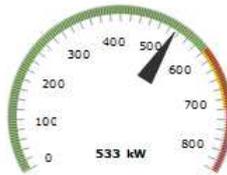
Illustration : Principe 9

Période tarifaire :

Valeur actuelle :

Actuellement :

Heures pleines hiver



Evolution durant les dernières 24h

